Protocole sanitaire COVID-19
Salle d'Animation Rurale (SAR) et autres salles communales

Indice a du 23/09/2021

Les associations ou particuliers utilisateurs devront respecter scrupuleusement les consignes érigées par leurs Fédérations ou autres organismes dont elles dépendent si des activités concernées sont pratiquées (par exemple : danse, théâtre ou autre pratique régie par une fédération).

Pour les activités assimilées à des activités faisant l'objet de protocoles spécifiques ceux-ci devront être appliqués. Par exemple, le protocole des bars et restaurants s'il y a un service de boisson ou nourriture, ou protocole des cinémas pour un ciné-club.

La personne réservant la salle devra informer le secrétariat de Mairie, des activités pratiquées et des protocoles spécifiques adoptés. Elle est responsable de l'information et du respect des règles sanitaires.

Toutes les associations ou utilisateurs devront désigner un réfèrent COVID 19 pour veiller scrupuleusement au respect de l'application des règles sanitaires, à défaut le Président de l'association sera le référent, ou la personne ayant fait la réservation si c'est un particulier. Cette information devra être communiquée à la mairie avec la demande de réservation. L'utilisation de la salle se fait sous la responsabilité des associations ou particuliers qui en ont l'usage.

La SAR est utilisée sur l'année scolaire 2021-2022 pour la cantine scolaire de Veyssilieu (dont les locaux sont en travaux) et par l'école en journée pour des activités de motricité. Les utilisateurs doivent remettre en place les tables, chaises et équipements tels qu'ils étaient à l'arrivée. Par ailleurs, il est interdit d'utiliser les équipements de l'école (tapis et accessoires de gym) ou de la restauration scolaire (équipements de cuisine).

De plus elles devront se plier aux règles suivantes :

- Pass Sanitaire : toute personne entrant dans la salle devra avoir un Pass Sanitaire valide, la personne ou l'association ayant fait la réservation est en charge de le vérifier à l'entrée. Sans Pass Sanitaire toute personne devra être interdite d'accès.

- Gestes barrière : ils devront être respectés.

- Port du masque : il est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans, dans l'enceinte des bâtiments, en dehors des cas prévus par les protocoles spécifiques aux activités pratiquées.

- Les membres des associations : adhérents, encadrants, officiels et le public éventuel devront partir avec leurs masques usagers et les jeter à leur domicile.

- Distanciation : l'utilisateur de la salle doit organiser les espaces et les circulations pour éviter tout regroupement. Il doit adapter et assurer la maîtrise du nombre de pratiquant ou de participant en fonction de l'activité pour permettre la distanciation.

- Lavage des mains : le lavage doit être régulier. Par ailleurs, du gel antiseptique hydroalcoolique sera mis à la disposition des utilisateurs à l'entrée de chaque salle, vestiaires ou sanitaires. Les associations ou particuliers utilisateur doivent le fournir.

- Aération : l'utilisateur devra aérer les locaux régulièrement, et au minimum ¼h avant la fermeture en fin d'occupation.

- Désinfection : avant restitution de la salle, réaliser un nettoyage des surfaces touchées dans les locaux occupés, celui-ci, à l'aide de produits désinfectants (fournis par la mairie). Il faudra désinfecter des tables, chaises, portes, poignées, interrupteurs, robinets, toilettes, plan de travail, bar et toute autre surface potentiellement contaminée.

- Bar / restauration : en cas d'utilisation du bar, le protocole spécifique aux bars et restaurants devra être appliqué, notamment concernant l'interdiction de consommer debout, le nombre de personnes maximum par table, le port du masque en dehors des places assises.

- Traçabilité : en cas de contamination, afin de pouvoir facilement retracer les chaines, il faut pouvoir suivre les passages et identifier les personnes contacts. A chaque utilisation, un registre sera à remplir par la personne référente :
    - Nom de l'association ou de l'utilisateur
    - Nom du responsable COVID et de la désinfection
    - Heure d'arrivée / Heure de départ
    - Nombre de personnes ayant utilisé la salle (la personne référente devra être en mesure de donner une liste des personnes présentes en cas de besoin)
    - Date du jour ainsi qu'une signature du responsable.

Tout cas positif au COVID devra être signalé immédiatement à la mairie pour que des mesures de désinfection des locaux puissent être prises.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0332-001-2003 – 21 juillet 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE

Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus.

W-0331-001-2003 17 juillet 2020

Registre d'utilisation de la Salle d'Animation Rurale

Date	Association / utilisateur	Responsable COVID / désinfection	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre de personnes dans la salle	Signature

Registre d'utilisation de la Salle d'Animation Rurale

Date	Association / utilisateur	Responsable COVID / désinfection	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre de personnes dans la salle	Signature

Registre d'utilisation de la Salle d'Animation Rurale

Date	Association / utilisateur	Responsable COVID / désinfection	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre de personnes dans la salle	Signature

Registre d'utilisation de la Salle d'Animation Rurale

Date	Association / utilisateur	Responsable COVID / désinfection	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre de personnes dans la salle	Signature

Registre d'utilisation de la Salle d'Animation Rurale

Date	Association / utilisateur	Responsable COVID / désinfection	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre de personnes dans la salle	Signature

Registre d'utilisation de la Salle des Associations

Date	Association ou utilisateur	Responsable COVID / heure de désinfection	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre de personnes dans la salle	Signature